

Chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

SSIAP 2

Qualiopi
processus certifié 

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante:
ACTION DE FORMATION

Présentation de la formation :

Le chef d'équipe encadre l'équipe de sécurité chargée d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

Objectif : La formation SSIAP 2 permet l'acquisition des connaissances nécessaires pour encadrer l'équipe de sécurité chargée d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH.

Prérequis :

- ✓ Être titulaire de la qualification SSIAP1 en cours de validité
- ✓ SST ou PSE en cours de validité ou PSC 1 de moins de 2 ans.
- ✓ Avoir exercé 1607 heures en tant que SSIAP 1 durant les 24 derniers mois.
- ✓ Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'arrêté du 2 mai 2005.

Public : Agents S.S.I.A.P. 1 destinés à la fonction de chef d'équipe des services permanents de sécurité incendie des établissements recevant du public (E.R.P) et des immeubles de grande hauteur (I.G.H).

Compétences visées :

- ✓ Animer et diriger une équipe d'agents de sécurité
- ✓ Exploiter un poste central de sécurité et les différents équipements
- ✓ Mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens

Les moyens humains : Formateur-expert SSIAP 3.

Evaluation finale :

- ✓ Épreuve écrite : QCM de 40 questions
- ✓ Épreuve orale : Animation d'une séquence pédagogique
- ✓ Épreuve pratique : Exercice de gestion du PC en situation de crise

Le programme :

1 - Rôles et missions du chef d'équipe (38 heures)

- Gestion de l'équipe de sécurité
- Management de l'équipe de sécurité
- Organisation d'une séance de formation
- Gestion des conflits
- Evaluation de l'équipe
- Information de la hiérarchie
- Application des consignes de sécurité
- Gestion des incidents techniques
- Délivrance du permis feu

2- Manipulation des systèmes de sécurité incendie (10 heures)

- Système de détection incendie
- Système de mise en sécurité
- Installations fixes d'extinction automatique

3- Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie (6 heures)

- Réglementation du Code du travail
- Commissions de sécurité et commission d'accessibilité

4 – Rôle et missions des agents de sécurité incendie (16 heures)

- Gestion du poste central de sécurité
- Conseil technique aux services de secours

Durée : 70 heures + 7h examen

Effectif : 12 personnes maximum

Recyclages : tous les 3 ans

Délai d'accès - calendrier : En fonction du nombre de candidats. **Planning des sessions consultable sur :**
<https://tonnerre-formation.com>